

**WPR/RC40.R15 PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES
FINANCIERES POUR LA SANTE**

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport soumis par le Directeur régional;²

Notant avec satisfaction l'initiative prise par l'OMS pour faire prendre conscience de l'importance et de la pertinence de la planification économique et financière lors de la formulation des politiques en matière de santé;

Appréciant les efforts faits par certains Etats Membres pour analyser et modifier les mécanismes financiers de leurs systèmes de santé dans la perspective d'un usage plus équitable et plus efficace de leurs ressources pour la santé;

Reconnaissant l'augmentation progressive du nombre des personnels de santé formés à l'économie et à la gestion financière;

Conscient de l'ampleur de la tâche qui reste à entreprendre;

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres :

1) de réexaminer leurs politiques de santé vers la santé pour tous, afin de veiller à ce que les ressources financières soient allouées et utilisées de la manière la plus appropriée;

2) de partager avec d'autres toute information sur l'expérience acquise dans certains domaines comme la mise en place des systèmes de sécurité sociale et d'assurance-santé, l'utilisation de technologies appropriées et d'un bon rapport coût-efficacité, la formulation de politiques pharmaceutiques appropriées, la mise en place de nouvelles structures de gestion, et la mesure dans laquelle les individus et les communautés acceptent et sont à même de payer certains types de soins de santé;

3) de renforcer leurs capacités d'analyse, de formulation et de mise en place de politiques de santé touchant aux questions financières, et ce en formant des gestionnaires, en réalisant des études comparatives de coûts et en promouvant la coopération intersectorielle;

4) d'encourager les ministres de la santé et autres responsables de la santé à participer de façon plus active au développement de politiques économiques et budgétaires nationales;

2. PRIE le Directeur régional :

1) de coopérer avec les Etats Membres pour la conception de mesures financières qui assurent l'utilisation la plus équitable et la plus efficace des ressources financières, tout particulièrement au bénéfice de ceux qui ne disposent pas d'assurance-santé ou d'autres formes de sécurité sociale;

2) d'apporter son appui technique en vue d'améliorer l'utilisation des ressources humaines, l'accès aux technologies appropriées, et l'approvisionnement en médicaments essentiels;

3) d'appuyer toute formation des personnels de santé en matière de gestion économique et financière qui mettrait l'accent sur l'acquisition de facultés d'analyse qui permettent d'évaluer l'impact des politiques de santé;

4) de faciliter l'échange entre Etats Membres, par le biais de réunions, l'échange de personnel et la distribution de documents écrits, de toute information sur l'expérience acquise par chacun lors de l'application de nouvelles mesures financières.

²Document WPR/RC40/12.